DESCRIPTIF DU METIER D’ART-THERAPEUTE – référencement France Compétences

Activités visées :

L’art-thérapeute exerce une pratique soignante, ou de développement personnel, fondée sur l’utilisation thérapeutique du processus de création en utilisant les ressources de l'expression et de la création au service d'un projet d'accompagnement thérapeutique.

La profession d’Art Thérapeute s’ordonne autour d’un double niveau de compétences liant le relationnel et l’artistique par une mise en position de création de la personne et par un accompagnement de ses productions.

A cet effet, il met en place une relation spécifique centrée sur la création comme processus de transformation.

Ses suivis sont individuels ou en petits groupes, et peuvent être au long cours.

Les activités sont centrées sur :

· conception et installation de l’atelier d’art-thérapie prenant en compte le contexte institutionnel et environnemental de la personne et du projet de l’institution pour elle ;

· évaluation de la demande art-thérapeutique de la personne et du projet de l’institution pour elle ;

· création de protocole de travail avec :

- repérage des aptitudes de la personne à l’expression et à la création ;
- pose d’une indication art-thérapeutique

· accompagnement de la personne en création pendant la séance ;

· évaluation de l’évolution de la personne

· rédaction des observations et bilans selon des méthodes appropriées ;

· participation à l’élaboration de projets institutionnels de soins et de prévention ;

· participation aux d’échanges pluridisciplinaires.

"l'art Thérapeute" pose l'indication thérapeutique seul ou en collaboration avec son équipe et réévalue si besoin la pertinence des outils qu'il a choisi au cours de la progression de la ou des personnes dont il assume la responsabilité de la prise en charge."

Compétences attestées :

Les capacités attestées :

Mettre en place le cadre de travail en tenant compte de la personne et du dispositif spécifique

Appréhender de façon adaptée la constitution d’un groupe, son caractère, son évolution, l

Évaluer les faits, attitudes et productions de la ou des personnes, ses propres faits et attitudes durant la séance, en rédigeant un document après séance, pour ajuster la suite de l’accompagnement.

Réinterroger son dispositif d’accompagnement en s’engageant dans un processus de supervision,

Échanger avec d'autres professionnels pour établir des actions thérapeutiques coordonnées ;

Communiquer sur sa pratique et se positionner au sein d’une institution ou d’une prise en charge ;

Mettre à jour son savoir en participant à des manifestations de professionnels pour poursuivre son travail de recherche.

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d’activités :

1)En institution :

statut salarié ou vacataire salarié, ou en honoraires

2) Secteur Associatif

Souvent création de son propre poste dans l’association dont il a été à l’origine.

Les associations recoupent par leur champ d'action tous les autres secteurs (par ex. prévention, protection de l'enfance, aide aux toxicomanes, insertion …)

3) Secteur Santé

CATTP, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle – pour les personnes malades mentales vivant à leur domicile), Hôpitaux de jour, CMP (Centre Médico-Psychologique), Hôpitaux psychiatriques. Hôpital général (notamment oncologie, pédiatrie, rééducation fonctionnelle...) Personnes âgées : maisons médicales long séjour, gériatrie, maisons de retraite. soins palliatifs.

CMPP (Centre Médio-Psycho-Pédagogique), IME (Institut Médico-Educatif), IMPRO (Institut Médico-Professionnel), établissements pour personnes handicapées (internat, foyers), dépendant de grandes associations UNAPEI, APF…

4) Secteur Justice

Protection judiciaire de la jeunesse, prisons, réinsertion, centres éducatifs fermés

5) Secteur « Entreprise »

Gestion du stress, des dépressions, des conflits

6) Secteur Formation :

Les formateurs d'adultes s'adjoignent volontiers l'expérience d'un art-thérapeute pour travailler avec une approche différente et nouvelle.

7) Secteur social :

DASS (direction de l'action sanitaire et sociale), ASE (aide sociale à l'enfance), CREAI (centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptée), Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

Type d'emplois accessibles :

Art-thérapeute; dramathérapeute; musico-thérapeute; danse-thérapeute

Code(s) ROME :

- K1104 - Psychologie